

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

 DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 09 JUIN 2009

Pour le Greffier,

Greffier



09085032

N° d'entreprise : 0407.753.554

Dénomination(en entier) : **Société Royale des Fanfares d'Ohey**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue de l'Harmonie, 5350 Ohey, Belgique

Objet de l'acte : Cessation de fonction d'un administrateur

L'Assemblée générale du 14 mars 2009 a pris acte du souhait de M. Richard CAPRON de ne pas poursuivre l'exécution de son mandat d'administrateur de la société. La composition du conseil d'administration qui en résulte, adoptée à l'unanimité par l'assemblée, est la suivante :

Abraham Marcel (trésorier)
 Abraham André
 Bourguignon Marie-France (trésorière adjointe)
 De Bouw Alain (vice-président)
 De Bouw Jacques
 Depaye Alexandre (secrétaire)
 Franchimont Albert
 Galer Marcel
 Gérardon Félix (président)
 Lambotte Marilyn
 Milquet Berthe
 Vandendriessche Olivier

Signé par les personnes ayant pouvoir de représenter l'association à l'égard des tiers:

Président : Félix Gérardon

Secrétaire : Alexandre Depaye

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/06/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature